

Fondation des petits frères des Pauvres

Rapport financier

31 juillet 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation des petits frères des Pauvres,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation des petits frères des Pauvres** (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 juillet 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is fluid and cursive, with a large initial "P" and "R".

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)
Le 18 octobre 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A119340

Fondation des petits frères des Pauvres

Résultats

Exercice clos le 31 juillet 2022

4

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits		
Legs testamentaires et autres dons	79 473 \$	117 591 \$
Revenus de distributions	220 838	185 515
Gain sur réalisation de placements	417 740	85 657
Autres produits	564	679
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<u>10 857</u>	<u>11 916</u>
	729 472	401 358
Contributions de Les petits frères des Pauvres (note 9)		
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)	<u>-</u>	<u>23 800</u>
	<u>729 472</u>	<u>425 158</u>
Charges		
Honoraires de gestion de placement	39 763	40 284
Honoraires professionnels	36 746	27 024
Assurances	6 861	3 049
Entretien et réparations	28 350	58 581
Dons à la Fédération Internationale des Petits Frères des Pauvres (urgence à l'Ukraine)	15 000	-
Frais de banque et divers	253	104
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>69 990</u>	<u>74 611</u>
	<u>196 963</u>	<u>203 653</u>
Excédent des produits sur les charges avant les postes suivants	<u>532 509</u>	<u>221 505</u>
Contributions à Les petits frères des Pauvres (note 9)		
Mission globale	(336 989)	(267 011)
Infrastructure TI	<u>(107 011)</u>	<u>(62 989)</u>
	<u>(444 000)</u>	<u>(330 000)</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur des placements	88 509	(108 495)
Variation de la juste valeur des placements	<u>(836 279)</u>	<u>894 923</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(747 770) \$</u>	<u>786 428 \$</u>
Revenus de placements		
Revenus de distribution	220 838 \$	185 515 \$
Gain sur réalisation de placements	417 740	85 657
Variation de la juste valeur des placements	<u>(836 279)</u>	<u>894 923</u>
	<u>(197 701) \$</u>	<u>1 166 095 \$</u>

Fondation des petits frères des Pauvres

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 juillet 2022

5

	Affectation interne – Investi en immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	Non affecté	2022 Total	2021 Total
Solde au début	1 825 513 \$	10 409 688 \$	12 235 201 \$	11 448 773 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(59 133)	(688 637)	(747 770)	786 428
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	<u>54 290</u>	<u>(54 290)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>1 820 670</u></u> \$	<u><u>9 666 761</u></u> \$	<u><u>11 487 431</u></u> \$	<u><u>12 235 201</u></u> \$

Fondation des petits frères des Pauvres

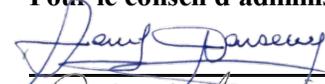
Situation financière

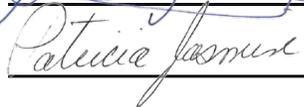
31 juillet 2022

6

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	225 994 \$	515 422 \$
Taxes de vente à recouvrer	6 502	5 838
Frais payés d'avance	2 942	4 381
Sommes à recevoir – Les petits frères des Pauvres, sans intérêt	151 767	66 134
Immobilisations corporelles destinées à la vente (note 4)	<u>139 603</u>	<u>-</u>
	<u>526 808</u>	<u>591 775</u>
Placements, à la juste valeur (note 5)	9 295 465	9 832 441
Immobilisations corporelles (note 6)	1 801 217	1 985 588
Site Web en développement	<u>29 068</u>	<u>-</u>
	<u>11 125 750</u>	<u>11 818 029</u>
Total de l'actif	<u>11 652 558</u> \$	<u>12 409 804</u> \$
Passif à court terme		
Charges à payer	15 909 \$	14 528 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<u>149 218</u>	<u>160 075</u>
Total du passif	<u>165 127</u>	<u>174 603</u>
Actif net		
Affectation interne – Investi en immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	1 820 670	1 825 513
Non affecté	<u>9 666 761</u>	<u>10 409 688</u>
	<u>11 487 431</u>	<u>12 235 201</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>11 652 558</u> \$	<u>12 409 804</u> \$

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur

Fondation des petits frères des Pauvres

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 juillet 2022

7

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(747 770) \$	786 428 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dons en actions constatés à titre de produits	(69 504)	-
Revenus de placements réinvestis	(220 838)	(179 283)
Gain sur réalisation de placements	(417 740)	(85 657)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 857)	(11 916)
Amortissement des immobilisations corporelles	69 990	74 611
Variation de la juste valeur des placements	<u>836 279</u>	<u>(894 923)</u>
	(560 440)	(310 740)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<u>2 156</u>	<u>(4 904)</u>
	<u>(558 284)</u>	<u>(315 644)</u>
Activités d'investissement		
Sommes à recevoir – Les petits frères des Pauvres	(85 633)	395 889
Acquisition d'immobilisations corporelles destinées à la vente	(25 222)	-
Acquisition de placements	(3 039 889)	(2 522 000)
Réalisation de placements	3 448 668	861 170
Développement du site Web	<u>(29 068)</u>	<u>-</u>
	<u>268 856</u>	<u>(1 264 941)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(289 428)	(1 580 585)
Encaisse au début	<u>515 422</u>	<u>2 096 007</u>
Encaisse à la fin	<u><u>225 994</u></u> \$	<u><u>515 422</u></u> \$

Fondation des petits frères des Pauvres

Notes complémentaires

31 juillet 2022

8

1. Constitution et nature des activités

Constituée le 31 décembre 1993 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, la Fondation des petits frères des Pauvres a pour but de recueillir des fonds destinés à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. À cette fin, la Fondation accorde en priorité son soutien au financement des activités de l'organisme sans but lucratif Les petits frères des Pauvres, dont la mission est de vaincre l'isolement des personnes âgées et de leur demeurer fidèle jusqu'à la fin.

La Fondation est exempte d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)f) de la Loi de l'impôt sur le revenu et est reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

La Fondation applique comme référentiel comptable les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

La Fondation utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports (legs testamentaires et autres dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. En ce qui concerne les legs testamentaires, la réception est jugée raisonnablement assurée lorsque la reddition de comptes légale est obtenue.

Constatation des revenus de placements

Les revenus de placements et les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles destinées à la vente

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont constituées d'un terrain, d'un bâtiment et d'aménagements et sont comptabilisées au moindre de leur valeur comptable nette et de la valeur recouvrable nette estimative. Ces actifs font l'objet d'un processus de mise en vente en fonction de leurs marchés. Les immobilisations corporelles destinées à la vente ont cessé d'être amorties.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les bâtiments et les aménagements, comptabilisés au coût, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux annuels respectifs de 2,5 % et 3 % pour les bâtiments et 10 % pour les aménagements.

Le site Web est comptabilisé au coût et n'est pas amorti puisqu'il est toujours en cours de développement au 31 juillet 2022.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour la Fondation. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dons reçus sous forme de biens

Les dons reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ils se composent de placements en actions cotées en bourse et sont évalués à la juste valeur du marché boursier au moment du transfert des titres.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis au même rythme que les immobilisations s'y rapportant.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est déterminée selon la juste valeur fournie par les gestionnaires pour les placements.

Le seul actif financier évalué au coût après amortissement selon la méthode linéaire est l'encaisse.

Les sommes à recevoir de Les petits frères des Pauvres sont évalués au coût.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat.

Fondation des petits frères des Pauvres

Notes complémentaires

31 juillet 2022

10

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la juste valeur des instruments financiers et la provision pour la réhabilitation du terrain. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Encaisse

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Encaisse	57 613 \$	172 648 \$
Encaisse à taux variable	<u>168 381</u>	<u>342 774</u>
	<u>225 994 \$</u>	<u>515 422 \$</u>

4. Immobilisations corporelles destinées à la vente

La Maison Paul-Hébert a été mise en vente au cours de l'exercice. En juillet 2022, la Fondation a reçu une offre d'achat conditionnel à la réhabilitation du terrain. Lors de l'inspection, il a été relevé que le sol présentait des concentrations de contaminants. Suite à ce fait, l'acheteur a offert à la Fondation de diminuer le prix de vente ou de faire la réhabilitation environnementale du terrain. La Fondation a décidé d'exécuter les travaux dont les coûts s'élèvent à environ 86 000 \$, ces coûts seront capitalisés au fur et à mesure qu'ils seront exécutés.

5. Placements

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Fonds communs de placement				
Fonds de marché monétaire	1 242 272 \$	1 242 272 \$	458 023 \$	458 023 \$
Fonds d'obligations	2 160 050	2 021 004	2 824 493	2 892 419
Fonds d'actions	<u>5 147 906</u>	<u>6 032 189</u>	<u>4 968 409</u>	<u>6 481 999</u>
	<u>8 550 228 \$</u>	<u>9 295 465 \$</u>	<u>8 250 925 \$</u>	<u>9 832 441 \$</u>

Fondation des petits frères des Pauvres

Notes complémentaires

31 juillet 2022

11

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation, dont certaines lui ont été transférées par des actes de donation, sont maintenues dans le seul but d'être mises gratuitement à la disposition de l'organisme Les petits frères des Pauvres, en soutien à ses activités au Québec.

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	253 492 \$	- \$	253 492 \$	268 186 \$
Bâtiments	3 130 241	1 848 920	1 281 321	1 398 711
Aménagements	510 706	244 302	266 404	318 691
	<u>3 894 439 \$</u>	<u>2 093 222 \$</u>	<u>1 801 217 \$</u>	<u>1 985 588 \$</u>

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles ou pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	160 075 \$	171 991 \$
Moins : montants constatés dans les résultats	(10 857)	(11 916)
Solde à la fin	<u>149 218 \$</u>	<u>160 075 \$</u>

Fondation des petits frères des Pauvres

Notes complémentaires

31 juillet 2022

12

8. Affectation interne – Investi en immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>2022</u>
Solde au début	<u>1 825 513</u> \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 857
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(69 990)</u>
	<u>(59 133)</u>
Acquisition d'immobilisation corporelles destinés à la vente	25 222
Développement du site Web	<u>29 068</u>
	<u>54 290</u>
Solde à la fin	<u><u>1 820 670</u></u> \$

Le solde à la fin représente les immobilisations corporelles et incorporelles moins les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

9. Opérations entre parties liées

La Fondation effectue des contributions à l'organisme Les petits frères des Pauvres, une entité liée et à l'occasion, selon les circonstances, elle peut en recevoir. Ces opérations sont présentées distinctement à l'état des résultats. Il en est de même pour les soldes de l'état de la situation financière afférents à ces opérations, le cas échéant. Ces activités ont lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

La Fondation est liée à l'organisme Les petits frères des Pauvres puisqu'elle est considérée comme étant un organisme contrôlé par Les petits frères des Pauvres du fait que la Fondation et l'organisme ont des conseils d'administration similaires, que la Fondation accorde son soutien financier en priorité à l'organisme et qu'en cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation tous les avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à l'organisme ou tout autre organisme semblable.

Fondation des petits frères des Pauvres

Notes complémentaires

31 juillet 2022

13

10. Instruments financiers

Risques et concentrations

La Fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la Fondation aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 juillet 2022.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est principalement exposée à ce risque en regard de ses fonds communs de placement. La politique de placement de la Fondation limite le risque de prix autre en limitant le maximum de titres à revenu variable pouvant être détenus ainsi que le minimum de titres à revenu fixe. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués par la diversification des titres détenus en plafonnant à 3 % de la valeur marchande du fonds par catégorie d'actifs et en limitant le maximum des titres non garantis pouvant être détenus.

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Taxes de vente à recouvrer	(664) \$	(4 590) \$
Frais payés d'avance	1 439	(2 963)
Charges à payer	<u>1 381</u>	<u>2 649</u>
	<u><u>2 156</u></u> \$	<u><u>(4 904)</u></u> \$